



Communiqué du SNCS-FSU du 19 décembre 2025

## Le budget de la recherche : les choix de l'État sont dramatiques

Le projet de budget 2026 fait suite à la loi de finance 2025 qui a encore accéléré le décrochage de la recherche en France, engagé depuis plus de vingt ans. **Ce projet de budget marque une nouvelle étape dramatique dans les reniements des gouvernements successifs de ces vingt dernières années envers la recherche publique.** Rappelons que l'État n'a jamais respecté l'engagement européen qu'il avait pris d'investir – dès 2010 – 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour la recherche et développement (R&D), dont 1 % du PIB pour la recherche publique. Il a été insincère avec la Loi de programmation de la recherche de 2020 (LPR) qui, plutôt que de permettre de rattraper le retard en matière de financements de la recherche publique, a ramené son budget à un niveau historiquement bas depuis 1980, à savoir 0,74 % du PIB en 2023 ; un pourcentage qui sera encore plus faible cette année et l'année prochaine. Avec la loi de finance 2025, il n'a même pas respecté la programmation budgétaire déjà très insuffisante de la LPR, fragilisant dangereusement les organismes de recherche en les plaçant dans une situation de déficit structurel intenable et en les obligeant à fortement réduire le nombre de recrutements.

**Mais le projet de budget 2026 va encore bien au-delà dans le reniement de la parole de l'État :** la quasi-totalité de la programmation budgétaire de la LPR serait annulée, avec pour conséquence l'abandon complet des revalorisations des rémunérations prévues en 2026 dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). L'État ne respecterait donc pas l'accord sur les rémunérations et les carrières dans l'ESR qu'il a signé en 2020. De même, il ne respecterait pas l'accord sur la protection sociale complémentaire (PSC) qu'il a signé, en refusant de financer la part employeur de la PSC aux établissements de l'ESR. Enfin, il ne compenserait pas les dépenses des établissements de l'ESR liées aux mesures générales qu'il a lui-même décidées pour toute la fonction publique (compte d'affectation spécial pour les pensions, glissement vieillesse technicité, mesures dites « Guérini » ...).

**Cette politique est indécente. En ne respectant ni ses engagements, ni les accords qu'il a signés, ni la LPR qu'il a imposée, l'État fait exploser le mode de fonctionnement de la démocratie sociale française.** Quelle sera, à l'avenir, la valeur de sa signature s'il ne la respecte pas ? Quelle sera la valeur du dialogue social si l'État n'honore pas ses engagements et sa parole ? Comment les personnels de la recherche publique pourront-ils faire entendre et avancer leurs aspirations si l'État ne respecte pas la loi et le dialogue social ?

**Cette politique est funeste car elle compromet de façon inédite l'avenir de la recherche en France ; et donc l'indépendance scientifique et technique du pays.** Au milieu du XXème siècle, l'État mettait en œuvre une politique ambitieuse de développement de l'université et de la recherche scientifique. Il créait les principaux organismes de recherche : le CNRS, le CEA, l'INRAE, l'INSERM, l'Inria et l'IRD. Ce sont ces grandes décisions passées qui ont permis à la recherche scientifique française de tenir son rang depuis la fin du XXème siècle.

**SNCS-FSU : Engagées et engagés au quotidien pour la recherche publique**



### CONTACT

CNRS Délégation Ile-de-France Villejuif  
7 rue Guy Môquet, 94800 VILLEJUIF  
01 49 58 34 09  
syndicat@sncs.fr

### NOUS SUIVRE

[www.sncs.fr](http://www.sncs.fr)  
 @sncs-fsu  
 @SNCS\_FSU

